



Délibération n°2016-10 : avis sur le projet de stratégie nationale de recherche énergétique (SNRE)

Adopté le 3 novembre 2016

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE), saisi par la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,

1. Souligne l'importance de disposer d'un outil de pilotage de la politique de recherche et d'innovation dans le domaine de l'énergie intégrant l'ensemble de la chaîne, de la recherche fondamentale à la démonstration préindustrielle, en vue de fournir des technologies et des solutions aux différents horizons temporels, permettant d'atteindre de manière efficace les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte ;
2. Le CNTE salue la démarche de concertation et de structuration de la gouvernance de la SNRE, tant dans sa phase d'élaboration que dans sa future mise en œuvre, à travers la mise en place d'un comité de suivi regroupant l'ensemble des parties prenantes, membres du CNTE, organismes et alliances de recherche, entreprises, administrations. Le CNTE souhaite un suivi régulier des actions avec les parties prenantes ;
3. Le CNTE note la prise en compte des enjeux internationaux en complément des objectifs définis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (économies d'énergies, diversification du mix énergétique) ;
4. Le CNTE insiste sur l'importance d'une approche transversale et interdisciplinaire dans l'ensemble des travaux de recherche sur l'énergie, prenant notamment en compte les dimensions numériques, environnementales, économiques et sociales.
5. Le CNTE relève plus généralement que le projet de SNRE propose une démarche holistique et systémique traitant à la fois de technique, mais aussi d'acceptation sociale et d'expériences sur le terrain. Le CNTE appelle effectivement à une association large de la société civile dès la phase de recherche et développement de nouvelles technologies, notamment dans le cadre d'expérimentations et de démonstrations menées dans les territoires, afin que les citoyens et les consommateurs participent à la définition de solutions répondant à leurs besoins ;
6. Le CNTE souligne l'importance de la précarité énergétique comme thème de recherche, en étudiant notamment les aspects liés à la mobilité, ou encore l'impact de la diffusion des solutions de maîtrise de la demande liés au déploiement des réseaux intelligents ;

7. Le CNTE rappelle la nécessité d'adopter une démarche d'économie circulaire et de mener des analyses de cycle de vie pour l'ensemble des technologies et solutions de production, stockage, distribution et utilisation de l'énergie, quelles que soient les filières énergétiques ;
8. Le CNTE note l'accent mis sur l'accompagnement des PME/ETI et souhaite que des dispositifs de soutien adaptés, financiers et non financiers, continuent à être orientés vers ces acteurs, afin de les accompagner vers le marché, en s'appuyant sur les structures existantes (grandes entreprises, instituts et organismes de recherche, etc.) ;
9. Le CNTE souligne également le besoin de structuration des filières industrielles, notamment dans le cadre de comités stratégiques ou d'initiatives similaires, afin de coordonner les acteurs français ;
10. Le CNTE souligne enfin le besoin de mise en cohérence des dispositifs de financement, à toutes les échelles géographiques (local, national, européen et international), dans un souci de couverture des besoins de l'amont à l'aval de la chaîne de recherche et d'innovation ; une bonne articulation avec l'action des régions devra notamment être recherchée, y compris pour le partage des retours d'expériences.

Avis certifié conforme par la Commissaire générale au développement durable